Envoyé en préfecture le 24/10/2022
Reçu en préfecture le 24/10/2022
Affiché le
ID : 027-242700607-20221018-202280258-DE

PAYS DU NEUBOURG
COMMUNAUTE DE COMMUNES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 18 octobre 2022
Extrait des délibérations n°6

Date de convocation : le 11 octobre 2022. Date d'affichage : le 11 octobre 2022.

Les membres du conseil communautaire dûment convoqués, se sont réunis le 18 octobre 2022 à 20 h, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LEGENDRE – Président -, salle polyvalente à HONDOUVILLE.
➢ Secrétaire de séance : Madame Sandrine RECULARD (LE BOSC-DU-THEIL).

Membres en exercice : 56 Présents : 47 Pouvoir (s) : 3
Toutes les communes étaient représentées sauf : BERENGEVILLE-LA-CAMPAGNE – SAINT-MESLIN-DU-BOSC.

COMMUNES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
BACQUEPUIS	HUREL William	*BRIZARD Marie-Odile - Excusée*
BERENGEVILLE LA CAMPAGNE	*LHERMEROULT Patrick - Excusé*	*ROCREE Roselyne - Excusé*
BERNIENVILLE	DUCLOS Christian	*CHECA Marie-France - Excusée*
BROSVILLE	*ROMET Marc - Excusé*	LECOMTE Béatrice
CANAPPEVILLE	DUVAL Laurence	*SERGENT Agnès*
CESSEVILLE	DEBUS Alain	*POISSON Virginie*
CRESTOT	LOUIS Christine	*PATTEY Philippe*
CRIQUEBEUF LA CAMPAGNE	MARIE Michèle	*BOBIER Olivier - Excusé*
CROSVILLE LA VIEILLE	CARPENTIER Pascal	*GRILLE Aline*
DAUBEUF LA CAMPAGNE	BUSSIERE Laurance	*BUISSON Sébastien - Excusé*
ECAUVILLE	MAILLARD Françoise	*PLESSIS Elisabeth*
ECQUETOT	*LONCKE Didier - Excusé*	RICHARD Didier
EMANVILLE	DULUT Thierry	*DUMONT Françoise- Excusée*
EPEGARD	DEMARE Pascal	*PAYAN Jean-François*
EPREVILLE PRES LE NEUBOURG	ELIOT Patrick	BRIOSNE Maurice
FEUGUEROLLES	VALIGNAT Jean-Paul	*BOISRENOULT André*
FOUQUEVILLE	LEMOINE Didier	*SOENEN Bruno - Excusé*
GRAVERON SEMERVILLE	CARRERE GODEBOUT Claire	*LAWANI Nicolas - Excusé*
HECTOMARE	PLOYART François	*THOMAS Isabelle - Excusée*
HONDOUVILLE	PARIS Jean-Charles FUENTES Evelyne	
HOUETTEVILLE	SAINT LAURENT Martine	*LEGRAND Catherine - Excusée*
IVILLE	LEGENDRE Jean-Paul	*MAUGY Jean-Luc - Excusé*
LA HAYE DU THEIL	COUCHAUX Alain	*PORTE Michel - Excusé*
LA PYLE	PILETTE Gérard	*ROUSSIAU Yann - Excusé*
LE BOSC DU THEIL	*VALLEE Laurent - Excusé* RECULARD Sandrine BERTHELIN Giovanni	
LE NEUBOURG	VAUQUELIN Isabelle – BRONNAZ Francis - CHEUX Arnaud CHEVALIER Marie-Noëlle – DETAILLE Edouard - ONFRAY Didier. *DAVOUST Francis – Excusé – Pouvoir Marie-Noëlle CHEVALIER* *LE MERRER Anita – Excusée – Pouvoir Edouard DETAILLE* *LEROY Hélène - Excusée* *LOPEZ Brigitte - Excusée* *LEMARCHAND Jean-Baptiste - Absent*	
LE TILLEUL LAMBERT	GAVARD-GONGALLUD Jean-François	*LEMARCHAND Fabien - Excusé*
LE TREMBLAY OMONVILLE	LEFEBVRE Jean-François	*MOULIN Martial*
LE TRONCQ	SAMSON Catherine	*LECOUTEUX Laëtitia*
MARBEUF	CARPENTIER Bertrand	*GAILLARD Thomas*
QUITTEBEUF	HENNART Benoît	*GARREAUD Virginie*
ST AUBIN D'ECROSVILLE	DEPARIS Christiane	*ORONA Thierry - Excusé*
ST MESLIN DU BOSC	*LE BRETON Jean-Jacques - Absent*	*BONNEAU Christian - Absent*
STE COLOMBE LA COMMANDERIE	BUYZE Jacky LARGESSE Jacky	
STE OPPORTUNE DU BOSC	*HENON Jérôme – Excusé – Pouvoir Arnaud CHEUX*	*MORISSET Maryse - Absente*
TOURNEDOS BOIS HUBERT	WALLART Roger	*CAUCHOIS Isabelle*
TOURVILLE LA CAMPAGNE	BOURGAULT Hugues FOSSE Patricia	
VENON	PICARD Philippe	*MARTINET Claire - Excusée*
VILLETTES	RAIMBOURG Guy	*ROBACHE Arlette*
VILLEZ SUR LE NEUBOURG	PLESSIS Gérard	*BRIANT William - Excusé*
VITOT	LELARGE Joël	*LEBOURG Yann*

Formant la majorité des Membres en exercice

Date de publication : 25 OCT. 2022

Envoyé en préfecture le 24/10/2022
Reçu en préfecture le 24/10/2022
Affiché le
ID : 027-242700607-20221018-202280258-DE

PAYS DU NEUBOURG
COMMUNAUTE DE COMMUNES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 18 octobre 2022
Extrait des délibérations n°6

COMPETENCE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
Objet : Renouvellement de la convention de partenariat avec la Mission Locale

Depuis le 19 décembre 2013, la Communauté de Communes du Pays du Neubourg adhère à la Mission Locale d'Evreux qui assure des permanences sur le territoire à l'intention des jeunes de 16 à 25 ans.

La Mission Locale s'adresse aux jeunes de moins de 26 ans ayant besoin d'accompagnement face à des difficultés de la vie quotidienne, d'insertion professionnelle, de qualification et de formation, et leur permet de bénéficier :
- d'un accueil, d'une écoute, d'une information de proximité,
- d'un accompagnement individualisé pour la construction de leur parcours d'insertion sociale et professionnelle,
- d'un soutien dans leurs recherches d'emploi et dans leurs démarches d'accès à la formation, à la santé, au logement, aux droits, à la citoyenneté,
- d'une aide à la résolution de leurs problèmes administratifs.

En 2021, la Mission Locale a accueilli 137 jeunes qui ont bénéficié d'entretiens individuels, dont 50 étaient accueillis pour la première fois, afin de leur donner la possibilité d'accéder à un emploi ou de reprendre une formation.

Depuis le début d'année, la Mission Locale a délocalisé sa permanence dans les nouveaux locaux du centre Medico Social du Neubourg, afin d'être proche et d'interagir avec les partenaires sociaux.

La dernière convention portant sur ce partenariat avait été signée avec la Mission Locale d'Evreux en 2019 et a été reconduite 2 fois selon les termes de la convention.

En conséquence, conformément à l'avis favorable de la Commission Développement Economique du 20 septembre 2022, il est proposé de renouveler ce partenariat (cf. convention annexée), au titre de l'année 2022 et suivantes, conformément aux dispositions de ladite convention, incluant une participation financière annuelle de 1.09 euros par habitant, soit un montant de 24 613 € pour l'année 2022 (population 22 581 habitants, source INSEE).

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays du Neubourg,
Vu les statuts de la Mission Locale d'Evreux,
Vu la délibération du Conseil en date du 19 décembre 2013 portant sur l'adhésion à la Mission Locale d'Evreux,
Vu la convention entre la Mission Locale d'Evreux et la Communauté de communes du Pays du Neubourg signée le 13 janvier 2016,
Vu la convention entre la Mission Locale d'Evreux et la Communauté de Communes du Pays du Neubourg signée le 20 décembre 2019,
Vu l'avis favorable de la Commission Développement Economique en date du 20 septembre 2022,
Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 10 octobre 2022,
Vu le rapport de présentation ci-dessus.

Après avoir entendu l'exposé du vice-président, le conseil communautaire, après en avoir délibéré :
- approuve le rapport de présentation,
- décide de renouveler le partenariat avec la Mission Locale d'Evreux,
- décide de signer la convention de partenariat avec la Mission Locale au titre de l'année 2022 et reconductible deux fois (cf. annexe),
- précise que la subvention allouée à la Mission Locale d'Evreux est fixée à 24 613 € au titre de l'année 2022, et conformément aux dispositions de ladite convention,
- autorise le Président à signer tous les actes nécessaires relatifs à la convention,
- dit que les crédits correspondants figurent au budget général 2022 et suivants (article 6281).

Adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois, et an susdits.
Pour extrait conforme.

La Secrétaire de séance
Sandrine RECULARD

Le Président,
Jean-Paul LEGENDRE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DU NEUBOURG

Date de publication : 25 OCT. 2022